

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

39 - JURA

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL****Nombre de conseillers**

• en exercice	10
• présents	9
• votants	9
• absents	1
• exclus	0

De la commune de Chancia

Séance du 02 mars 2026 à 18 heures 33

Date de convocation :
23 février 2026**Date d'affichage :**
23 février 2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

ObjetDELIBERATION n°
2026-03-02/03Participation aux
frais de
fonctionnement de
l'école de Dortan

M. BONIN Robert

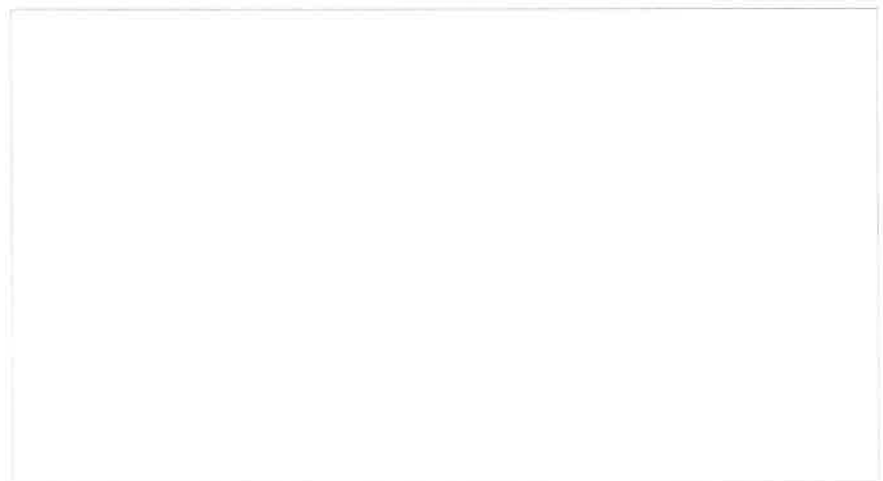
Étaient présents :

BONIN Robert, DELIANCE Jean-Luc, BELZUZ Jean-Claude,
FOURNIER Christophe, FAYE Cyril, BERTHAIL Éric, DUEZ Sophie,
MEYNET Francine, MAILLARD Valérie.Absent :

KOCIOLO Guillaume.

Secrétaire de séance :

M. BELZUZ Jean-Claude





Délibération n° 2026-03-02/03

Participation aux frais de fonctionnement de l'école de Dortan

Monsieur le Maire informe que l'école de Dortan accueille un enfant de la commune de Chancia.

Il convient aux communes d'origine de l'enfant de participer aux charges de fonctionnement de l'école.

Le coût pour la rentrée 2024-2025 s'élève à 1 004,25 €.

En fonction de l'adresse de la résidence administrative de l'enfant, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DECIDE** :

- De valider la participation aux charges de fonctionnement telle que décrite ci-dessus,
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.



Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le 16/03/2026

ID : 039-213901028-20260302-20260302_03_01-DE



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le .

Publié ou notifié le .

Fait à Chancia, le 02 mars 2026

Le Maire, Robert BONIN



Publié le : 16/03/2026 10:37 (Europe/Paris)

Collectivité : Chancia

https://www.commune-chancia.net/documents_administratifs/54929